Villefranche-de-Rouergue, le 23 Juillet 1789.

LE Roi a ordonné, Monſieur, par un Réglement du 27 Juin 1789, que les Députés aux Etats-Généraux qui ſe trouveroient gênés par leurs mandats, pourroient s'adreſſer aux Baillis, ou Sénéchaux, ou leurs Lieutenants, pour qu'ils euſſent à convoquer les Membres qui auroient concouru immédiatement à leur élection, à l'effet de prendre les délibérations néceſſaires pour donner à leurs Députés de nouveaux pouvoirs généraux & ſuffiſants aux termes des lettres de convocation, & ſans aucunes limitations.

M. le Comte de Bournazel & M. le Marquis de Montcalm-Gozon m'ont écrit pour requérir la convocation de l'Ordre de la Nobleſſe; l'objet de leur demande eſt d'être déliés des reſtrictions miſes à leurs mandats, & d'obtenir des pouvoirs généraux & ſuffiſants pour aviſer, remontrer, conſentir & voter de la maniere la plus utile à la choſe publique.

En conſéquence, je vous invite, Monſieur, à vous rendre à la nouvelle Aſſemblée de l'Ordre de la Nobleſſe de cette Sénéchauſſée, pour y délibérer ſur la demande des Députés de cet Ordre. J'en ai fixé le jour au Jeudi 20 Août prochain, heure de 8 du matin, dans la ſalle du Palais.

J'ai l'honneur d'être avec un ſincere & reſpectueux attachement,

Monſieur,

Votre, très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur

Case folio FRC 10316 no. 3

f 23